

Décision

Générale

colonial

Décision n° 963 du 13 octobre 1951

n° 963

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 octobre 1951

Numéro JO

n° 12 du 01/11/1951

Date du numéro

1 novembre 1951

TEXTE INTÉGRAL

M. Fromentin (Robert), ouvrier d'art contractuel du Service des Eaux, est habilité à constater les infractions à la réglementation sur la distribution de l'eau à Djibouti. M. Fromentin (Robert) prêterait serment, conformément à la loi.